

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/05/2021

Le 11/05/2021, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 18/05/2021 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER — Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Isabelle DENORME – Jean-Marc BERNARD - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Brigitte HARLAUX -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à D. Lenne
François LO PRESTI qui a donné procuration à J M Bernard
Pierre PLACE qui a donné procuration à D. Bussignies

Secrétaire de Séance : Thomas HALLUIN

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, suite à la mise en place du couvre-feu actuellement en vigueur, la séance s'est déroulée sans public.

ORDRE DU JOUR :

Point sur le PLUI ;

Compte de Gestion 2020 CLES ;

Compte Administratif 2020 CLES ;

Tableau Compte Administratif 2020 CLES ;

Affectation de la Reprise des exercices antérieurs CLES ;

Répartition de la reprise des exercices antérieurs entre les communes de Estreux et Sebourg ;

DM 2 au BP 2021 ;

Montant du loyer de la future boulangerie ;

Questions diverses.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 08.04.2021 a fait l'objet d'une remarque concernant le marché qui aura lieu tous les 4eme samedi du mois et non le dernier samedi du mois ; le reste est approuvé, à l'unanimité.

PLUI

Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le POS, obsolète depuis le 31.12.2020, a été remplacé par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) jusqu'au 31.03.2021, le PLUI ayant pris le relais depuis le 01.04.2021.

A l'aide du document préparé par Valenciennes Métropole et qui sera prochainement distribué, il donne connaissance du PLUI.

Ainsi, la zone verte le long de l'Aunelle est une zone inconstructible afin de préserver l'image verte de la commune, et décrit les zones suivant leur appellation urbanistique. Quant aux OAP, au nombre de deux, l'une (partiellement réduite par rapport au projet initial car une espèce végétale protégée y a été découverte) contiendra obligatoirement un lotissement, quant à la seconde, valenciennes métropole a souhaité que l'aménagement soit de la compétence communale, un lotissement n'y est donc plus obligatoire et une bande verte de terrain pourrait faire partie d'un futur aménagement.

Les exploitations agricoles pourront quant à elles, s'étendre mais aucune ne pourra s'installer.

Enfin, il propose de consulter le site internet de Valenciennes Métropole plus à même de rentrer dans les détails, également pour les questions plus précises qui pourraient se poser.

FINANCES

Compte de Gestion 2020 CLES et Compte Administratif 2020 CLES

M. Philippe MARCHAL, adjoint aux finances, donne lecture à l'Assemblée, des chiffres 2020 qui correspondent aussi bien pour le comptable que pour l'ordonnateur, à :

Section de fonctionnement à :

Dépenses : 61 €

Recettes : 11 259.74 €

D'où un excédent de recettes de : 11 198.74 €

Section d'investissement : non concerné

Vote du Compte de Gestion : unanimité

Vote du Compte Administratif : unanimité- M. Le Maire n'y a pas pris part

Tableau Compte Administratif 2020 et Affectation de la Reprise des exercices antérieurs

M. Marchal explique qu'avec la reprise des années antérieures :

Pour la Section de FONCTIONNEMENT :

+ 8 908.35 € résultat 2019

Auxquels viennent se rajouter les + 11 198.74 € de l'exercice 2020 : soit un solde de + 20 107.09 € qui s'inscrit dans les comptes du CLES.

Après vote, à l'unanimité, l'Assemblée entérine ces chiffres.

Répartition de la reprise des exercices antérieurs CLES entre les communes de Sebourg et Estreux et DM 2 au BP 2021

Après explications, et propositions, et en accord avec la commune d'Estreux, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, le partage du solde restant entre les deux communes, soit 20 107.09 euros de la même manière que pour le calcul des subventions communales basées sur les heures de présence des enfants ici de l'alsh de 2019.

Soit pour Estreux : 8 477.15 euros (42.16%)

Soit pour Sebourg : 11 629,94 euros (57.84%)

Ces montants seront reversés respectivement à la commune d'Estreux par le biais de l'article 6718 et réintégré au budget de Sebourg par l'article 66111, objet de la DM 2 au BP 2021, votée également à l'unanimité par l'Assemblée.

AFFAIRES COMMUNALES

Montant du loyer de la future boulangerie

Monsieur le Maire expose qu'un couple de boulanger s'était présenté en mairie pour reprendre l'activité de l'ancienne boulangerie située au 9 place de la mairie, mais que malheureusement ils sont contraints d'y renoncer, tout au moins pour le moment.

Cette question sera donc discutée ultérieurement.

Commission Communale

Sur proposition, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que M. Thomas HALLUIN fasse parti de la commission Communication, Culture et Animation.



LE MAIRE
Bruno CELLIER